Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-263500688-20260910-2026_09_031-DE

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
3 place de l'Eglise
35210 CHATILLON EN VENDELAIS

2026-09-031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 1er septembre 2026
Nombre de membres

en exercice :	*13*
présents :	*10*
pouvoir :	*1*
votants :	*11*

L'an deux mille vingt-six et le premier septembre à vingt-heures trente le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Président

Etaient présents *: Jean-Luc DUVEL, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Vanessa LEGEAY, Stéphanie COUVERT, Aurélie LEGROS, Lucienne TIENVROT, Jacqueline BERHAULT, Claudie BENARD, Daniel SILANDE*
Était absent excusé :*, Dominique BELAIR, Arnaud VOISINNE, Marie-Edith GAILLARD*
Pouvoir *: Dominique BELAIR à Marie-Paule GILLOUARD*

Objet : CCAS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'AMBITIONS COMMUNES AU DEPARTEMENT – REHABILITATION D'UN BATIMENT EN 3 LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil d'Administration,
ENTENDU l'exposé de Madame GILLOUARD Marie-Paule, Vice-Présidente du CCAS
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget du CCAS,
VU l'approbation de la délibération 2025-09-026 en date du 16 septembre 2025 rappelant le financement dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements sociaux ;
Vu l'approbation de l'APD en date du 4 novembre 20252025 présentant un coût estimatif des travaux à 447 300 € et l'option menuiserie bois extérieure à 11 200€ soit 458 500€ HT hors travaux de curage, frais de maîtrise d'œuvre et d'études ou de frais divers (Coordination SPS, bureau de contrôle…) ;
Vu l'approbation de la délibération 2026.06.026 en date du 29 juin 2026 attribuant les lots 1 à 10 dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements sociaux pour un montant HT de 386 623.71 € ;
VU les dossiers de demande de subventions établis à cet effet ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette opération, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Châtillon-en-Vendelais est susceptible de bénéficier du concours financier de Ambitions Communes – Collectivités à hauteur d'une participation financière à hauteur de 100 000.00 euros ;
CONSIDERANT que ce projet répond aux critères, Monsieur le Président propose de présenter un dossier de demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-263500688-20260910-2026_09_031-DE

Après en avoir délibéré,

Article 1er : APPROUVE le projet « Réhabilitation d'un bâtiment en 3 logements sociaux »
Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de AMBITIONS COMMUNE – Collectivités susceptible d'apporter son concours financier à la réalisation des travaux mentionnés à l'article 1er.
Le coût prévisionnel de cette opération s'établit à 386 623.71 € HT.
La participation financière de AMBITIONS COMMUNES – Collectivités s'établit à hauteur de 100 000.00 €
Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale de la commune tout document ou convention y afférent.
Article 4 : DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Châtillon-en-Vendelais

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :
Pour : 11 voix
Contre : 0 voix

Pour extrait conforme,
Marie-Paule GILLOUARD,
Vice-Présidente

